

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT TROIS**

**Le 16 Février à 19h30**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 09 février 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, M CRUZILLE Michel, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, Mme PEYRARD Emilie, M DESBENOIT Bernard, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCASSE Guillaume, M AUBRET Alain, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 40

Excusés : Mme GASDON Christine (remplacée par M CRUZILLE Michel), M MEUNIER Gérard, Mme URBAIN Sandrine, M VIODRIN Jérôme (remplacé par Mme Emilie PEYRARD), M LE PAGE Clément (remplacé M DESBENOIT Bernard), Mme CALLSEN Marie-Christine, M PALLUET Dominique, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice, M PALLUET Dominique à Mme DUGELET Isabelle,

Election d'un secrétaire de séance : M MATRAY Jean Luc (Belmont de la Loire)

**N°2023/N°011**

## **OBJET : OFFICE DE TOURISME – AVENANT PARTICIPATION 2023**

M. le Président rappelle que selon la convention signée le 27 novembre 2014, Charlieu-Belmont Communauté a confié les missions de service public d'accueil et d'informations des touristes, de promotion touristique et de coordination des partenaires touristiques de son territoire à l'Office de Tourisme du Pays de Charlieu-Belmont administré en EPIC depuis le 1er janvier 2014.

Concernant l'article 4 relatif au financement, la Collectivité s'engage à soutenir financièrement l'Office de tourisme dans l'accomplissement de ses différentes missions.

Une subvention de fonctionnement forfaitaire est allouée par la Collectivité à l'office de tourisme chaque année.

Le besoin de financement de l'Office de tourisme de Charlieu Belmont Communauté pour l'année 2023 se montera à 233 500 € intégrant les 500 € dédiés annuellement aux kits d'accueil des internes, la prise en charge directe des loyers.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer l'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme,
- Fixe la participation 2023 à 233 500 €,
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Belmont de la Loire  
M Jean Luc MATRAY

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230216-N2023-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2023

